

FORMULAIRE D'ENREGISTREMENT GUIDE D'ENTRETIEN ET GARANTIE

*Félicitations! Vous venez de faire l'acquisition d'une SunLouvre Pergolas haut de gamme.
Pour prolonger la vie de celle-ci et ainsi être totalement satisfait de votre achat,
veuillez lire et accepter le Guide d'entretien et la Garantie ci-joints.*

En remplissant ce formulaire, vous attestez avoir lu et compris le **Guide d'entretien** et la **Garantie** de **SunLouvre Pergolas**. De plus, vous acceptez que les photos prises de votre pergola par l'équipe SunLouvre Pergolas soient publiées sur les réseaux sociaux et le site Internet de SunLouvre Pergolas. À noter que SunLouvre Pergolas respecte la vie privée et ne publie en aucun temps les noms ou coordonnées de ses clients (consultez nos Politiques d'utilisation et vie privée au www.sunlouvrepergolas.com/politiques).

(Tous les champs sont obligatoires)

VOS COORDONNÉES

Prénom : _____

Nom : _____

No civique et rue : _____

Ville : _____

Province/État : _____

Pays : _____

Code postal : _____

Adresse de courriel : _____

(pour accusé réception)

ENREGISTREMENT DE VOTRE SUNLOUVRE PERGOLAS

Date d'installation : _____

Adresse d'installation : _____
(si différente de ci-dessus)

Nom du vendeur : _____

Modèle de la pergola : Classique Lames intégrées Toit de lames seul

Couleur : Noir Blanc Gris Brun Sable

J'ai lu et j'accepte les termes et conditions du **Guide d'entretien** et de la **Garantie** de SunLouvre Pergolas joints à ce formulaire.

Signature du client

Date

Guide d'entretien SunLouvre Pergolas

EN TOUT TEMPS

Aucun lubrifiant : Aucun lubrifiant n'est nécessaire pour le fonctionnement des mécanismes du toit.

Utilisation régulière : Pendant la période d'utilisation estivale de votre structure, vous devez ouvrir et fermer les lames au moins deux fois par semaine. À l'occasion, effectuez une inspection visuelle pour s'assurer du bon fonctionnement de votre pergola.

Charge : En aucun cas, les lames ouvertes ou fermées ni la structure du produit SunLouvre Pergolas ne peuvent supporter une charge de poids quelconque.

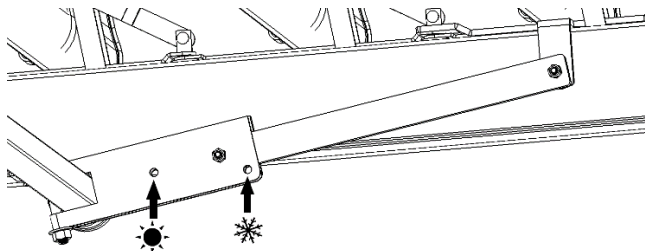
Entreposage : Si une composante SunLouvre Pergolas est entreposée, s'assurer qu'elle soit propre et sèche, avant et durant l'entreposage.

S'il y a lieu : lorsque le produit SunLouvre Pergolas est installé sur une dalle de béton ou autre surface et qu'il est attaché à un bâtiment, nous ne sommes pas responsables des mouvements de la dalle ou autre surface qui pourraient occasionner certains bris au produit ou à la résidence.

EN PÉRIODE HIVERNALE

En période hivernale, vous devez **verrouiller les lames du toit en position verticale (ouvertes)** pour éviter toute charge de neige. Laissez les lames dans cette position jusqu'au moment où les risques de neige sont terminés.

Ouvrez les lames du toit en position verticale. Localisez les ajusteurs sous le toit. Repérez la goupille et les trous qui ont été faits à travers l'ajusteur : Il y a un trou pour l'« Été » (icône « soleil » avec la goupille) et un trou pour l'« Hiver » (icône « flocon de neige » avec un trou vide).



- Enlevez la goupille dans le trou « Été – soleil ».
- Insérez la goupille dans le trou « Hiver – flocon ».

[Visionnez la vidéo de verrouillage sur notre chaîne YouTube.](#)

En situation extrême et/ou en de rares occasions : S'il se produit une accumulation de neige entre les lames, portez une attention particulière et veillez à ne pas laisser une accumulation excessive de neige.

Pour un panneau vertical : Si vous avez un mur de lames orientables, celles-ci doivent demeurer **semi-ouvertes**, à angle de 45 degrés, pour éviter l'accumulation de neige. Le même principe de verrouillage des lames est nécessaire durant toute la période hivernale.

Moteur (si applicable) : Si votre pergola est munie d'un moteur, celui-ci devra être débranché et enlevé durant l'hiver (toujours s'assurer que les fils soient bien isolés et à l'abri des intempéries) et les batteries de la télécommande doivent être enlevées.

ENTRETIEN

Pour **nettoyer** votre pergola, utilisez de l'eau savonneuse et un jet d'eau à basse pression. Si votre structure est installée dans un environnement où l'on retrouve des débris d'arbres ou autres, vous devez procéder à un nettoyage périodique du mécanisme.

Garantie 10 ans limitée SunLouvre Pergolas

Les **composantes des produits SunLouvre Pergolas** sont garanties par **SunLouvre Pergolas** contre tout défaut de fabrication pour une période de 10 ans incluant l'aluminium et les mécanismes manuels d'ouverture et de fermeture des lames. Afin de bénéficier de ladite garantie, l'installation des produits **SunLouvre Pergolas** devra avoir été complétée par un technicien autorisé par **SunLouvre Pergolas**.

Cette garantie s'applique à compter de la date de l'installation, sous réserve de l'enregistrement du produit **SunLouvre Pergolas** conformément aux « conditions de la garantie » prévues aux présentes.

La garantie est offerte uniquement à l'acheteur original (le « **Client** ») et n'est pas transférable.

La garantie est limitée dans tous les cas au prix payé pour le produit.

La garantie inclut la main-d'œuvre des installateurs autorisés **SunLouvre Pergolas** pour une période d'un an à compter de la date d'installation de la pergola.

La garantie est applicable uniquement au Canada.

Conditions de la garantie

Pour valider la garantie limitée de **SunLouvre Pergolas**, l'enregistrement du produit **SunLouvre Pergolas** doit avoir été dûment complété dans les 30 jours après la date de l'installation du produit, soit en ligne au www.sunlouvrepergolas.com/enregistrement ou en retournant le formulaire ci-joint par la poste à l'adresse du siège social de **SunLouvre Pergolas** indiquée ci-dessous avec une copie de la preuve d'achat.

La garantie limitée de 10 ans relative au produit SunLouvre Pergolas ne s'applique pas :

- a) aux dommages résultant d'évènements providentiels ou de force majeure, incluant sans limitation l'altération de la couleur causée par le soleil et le sel, tout dommage résultant de la fumée, du feu, de conditions climatiques exceptionnelles telles que, et sans si limiter, les gels profonds des sols, les vents violents, la neige abondante, la foudre, les fortes pluies, le verglas, la grêle, les ouragans, les mouvements du sol, les inondations, le débordement de tout cours d'eau, ainsi que du vandalisme.
- b) aux dommages, directs ou indirects, résultant de la négligence du **Client**, d'un entretien inadéquat ou d'une mauvaise utilisation du bien, incluant sans limitation une source de chaleur directe ou indirecte, les suppressions, modifications et/ou ajouts réalisés par le **Client**, ainsi qu'une charge de poids quelconque au niveau des lames et de la structure du produit **SunLouvre Pergolas**.
- c) aux dommages, directs ou indirects, résultant d'une installation faite par le **Client** ou par un technicien non autorisé par **SunLouvre Pergolas**.
- d) aux dommages, directs ou indirects, résultant d'une installation ou d'un mauvais entreposage, entretien ou utilisation faite par toute personne et qui ne respecte pas les directives dont fait état le « **Guide d'entretien SunLouvre Pergolas** » de **SunLouvre Pergolas**.
- e) lorsque le produit **SunLouvre Pergolas** est installé sur une dalle de béton ou autre surface et qu'il est attaché à un bâtiment, aux dommages, directs ou indirects, résultant des mouvements de telle dalle de béton ou surface.
- f) à l'installation de la structure après un an suivant la date d'installation.
- g) au(x) moteur(s), aux lumières et toutes pièces électriques installées avec le produit **SunLouvre Pergolas**, le cas échéant.
- h) aux installations effectuées par un technicien non autorisés par **SunLouvre Pergolas**.
- i) à l'assemblage et au bon fonctionnement des composantes lorsque l'installation n'est pas effectuée par un installateur autorisé **SunLouvre Pergolas**.
- j) aux dommages directs ou indirects pouvant être causés par la structure du **Client** sur laquelle le produit **SunLouvre Pergolas** est installée.

k) à l'écoulement ou l'infiltration d'eau entre le mur et la pergola dans le cas d'une installation attachée à un bâtiment.

l) aux frais d'emballage, de démantèlement, de remisage, de transport et de manutention.

La garantie des accessoires, s'il y a lieu

Le moteur, ses applications s'il y a lieu, les lumières et/ou toutes pièces électriques sont garantis pour une période de 1 an à compter de l'entrée en vigueur de la présente garantie lorsqu'il(s) est(ont) acheté(s) simultanément avec votre produit **SunLouvre Pergolas**.

Autres conditions affectant la garantie

L'application de la garantie est suspendue sans avis ni délai si le **Client** ou le **Revendeur** a des obligations financières en souffrance envers **SunLouvre Pergolas** et reste suspendue tant que le **Client** ou le **Revendeur** ne s'est pas acquitté complètement desdites obligations financières à l'entière satisfaction de **SunLouvre Pergolas**. L'achat d'une pièce de remplacement du produit **SunLouvre Pergolas** n'a pas pour effet de prolonger la durée de la garantie.

Demande de garantie

Toute réclamation en vertu de cette garantie doit être faite par écrit et reçue par courriel chez **SunLouvre Pergolas** à l'adresse suivante : info@sunlouvrepergolas.com, et ce, dans les 30 jours suivant la découverte de la défectuosité. Cette notification écrite doit inclure le nom et l'adresse du **Client**, une description détaillée du défaut, photos à l'appui, la date de l'installation, la date de l'observation du défaut, l'adresse où le produit est installé, le nom de l'installateur, l'adresse du détaillant et une copie de la facture.

SunLouvre Pergolas aura le droit d'inspecter la structure et le produit à la réception d'une demande de garantie. Par conséquent, évitez toute réparation avant l'inspection de **SunLouvre Pergolas**. Toute réparation ou modification au produit avant l'inspection pourrait annuler ladite garantie, à l'entière discrétion de **SunLouvre Pergolas**.

Après inspection, si **SunLouvre Pergolas** détermine que la garantie est applicable, **SunLouvre Pergolas** pourra, à son entière discrétion et à ses frais, remplacer ou réparer le produit, ou encore rembourser toute somme versée par le **Client** pour l'achat du produit **SunLouvre Pergolas**, le tout dans un délai de 180 jours de la réception de la demande de garantie. Tous frais de main-d'œuvre engendrés par **SunLouvre Pergolas** doivent être payés par le **Client** après un an de la date d'installation.

En cas de remplacement du produit, si le produit identique n'est plus disponible, il sera remplacé par un produit ayant une valeur équivalente à celle du produit remplacé au moment de l'achat initial.

Mise en garde

Cette garantie écrite fait preuve de document officiel et remplace toutes les autres garanties et conditions mentionnées ou remises auparavant par **SunLouvre Pergolas** au **Client**, qu'elles soient écrites ou verbales. **SunLouvre Pergolas** ne sera reconnue responsable en aucun cas du coût de remplacement d'un autre produit et de perte d'exploitation de façon directe ou indirecte. Cette garantie sera régie par les lois de la province de Québec, Canada.

Service à la clientèle
SunLouvre Pergolas
514-816-1605
info@sunlouvrepergolas.com